

Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation Déchets Ménagers du Vendômois

L'an deux mille dix-sept, le lundi 27 février à dix-neuf heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte de Collecte, de Traitement et de Valorisation des Déchets Ménagers du Vendômois se sont réunis.

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric M SOBALAK Marc M REBOURS Jean-Pierre M HALLOUIN Jean-Yves M PREVOST Garry M BONNET Claude M DUPRE Bruno Mme HUET Karine Mme HARANG Brigitte M FICHEPAIN Robert M HALAJKO Alain M CHEVALLIER Patrick
M GARILLON Alain
M CHERRIER Julien
M CLAMENS Jean Paul
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël
M MONTARU Christian
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky

M. BOULAY Thierry
Mme GUILLOU HERPIN
Geneviève
M GARDRAT Benoît

Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT
Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme PROVENDIER Catherine
M NORGUET Sylvie
M PIGOREAU Albert

M ROUSSEAU Jacky M FOUCHER MAUPETIT Claire Vendômois

M CHIRON Patrick M JANSSEN Nicolas M MARTELLIERE Frédéric

Ont donné pouvoir :

Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à M ROUSSEAU Jacky

Mme Annette GARNIER ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M FOURMONT Thierry ayant donné pouvoir à Mme

GUILLOU HERPIN Geneviève

M SAMSON Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte

Assistaient également : M MINIER Benoit

Etaient absents excusés:

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M PENNARUN Michel
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe
M CALLUT Jérôme
M OZAN Jean Yves
M DESSAY Eric
M BLUET Jacky
M COSME Thierry
M ROUSSELET Benoît
M DUQUERROY Raphael
Mme FRANCOIS Annie Claude
M DIARD Frédéric

Mme HUBERT Anne Marie

M LEROI Pascal

Communauté du Perche Haut Vendômois

M DEFREMONT Marcel Mme BRIQUET Magalie Mme VASSAUX Régine M VRAIN Mathieu Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M BEAUDOUX Michel M VINSOT Gérard

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D'ORSO Joseph M BOUVIER Jacques

II -Désignation des secrétaires de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, les fonctions de secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la consultation des votes et le dépouillement des scrutins. Il contrôle également la rédaction du procès-verbal de la séance.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des EPCI.

Après délibération Monsieur HASLE Nicolas est désigné en qualité de secrétaire de séance.

II. Adoption du procès-verbal

Le Président rappelle que les procès-verbaux des Comités Syndicaux du 5 décembre 2016 et 9 février 2017 vous ont été adressés par voie dématérialisée le 15 février 2017. Il demande s'il y a des observations sur ces procès-verbaux.

Aucune observation n'est formulée, les procès-verbaux sont adoptés.

III – Elections des membres des commissions

Le Président propose de procéder à l'élection des membres des commissions.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que le vote des membres des Commissions s'effectuera à main levée.

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission « Communication / Coopération à l'international », et demande s'il y des candidatures.

Sont candidats:

HARANG Brigitte CHEVALLIER Patrick DIARD Frédéric FRANCOIS Annie Claude RIOTTEAU Eric

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission « Communication / Coopération à l'international », est donc constituée ainsi :

HARANG Brigitte CHEVALLIER Patrick DIARD Frédéric FRANCOIS Annie Claude RIOTTEAU Eric

Brigitte HARANG Vice-Présidente en charge de la Communication /Coopération à l'international, sera responsable de cette commission.

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission « Qualité service public/ Optimisation de la collecte et déchèteries », et demande s'il y des candidatures.

Sont candidats:

VAILLANT Jeannine CAFFIN Marie France

CHAMPDAVOINE Véronique

DIARD Frédéric HUBERT Anne Marie

SALMON Joël

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission «Qualité service public/ Optimisation de la collecte et déchèteries», est donc constituée ainsi :

VAILLANT Jeannine CAFFIN Marie France CHAMPDAVOINE Véronique DIARD Frédéric HUBERT Anne Marie SALMON Joël

Jeannine VAILLANT Vice-Présidente en charge de la Qualité du service public/ Optimisation de la collecte et déchèteries sera responsable de cette commission.

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la Commission «Tri, traitement, nouvelles filières », et demande s'il y des candidatures.

Sont candidats:

GAUTHIER Jean Claude CLAMENS Jean Paul DIARD Frédéric GARILLON Alain HALAJKO Alain HUBERT Anne Marie HUET Carine PIGOREAU Albert

PROVENDIER Catherine

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission «**Tri, traitement, nouvelles filières**», est donc constituée ainsi :

GAUTHIER Jean Claude CLAMENS Jean Paul DIARD Frédéric GARILLON Alain HALAJKO Alain HUBERT Anne Marie HUET Carine PIGOREAU Albert PROVENDIER Catherine

Jean Claude GAUTHIER Vice-Président en charge du tri, traitement, nouvelles filières, sera responsable de cette commission.

IV - Election de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-21,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 22 et 23,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Comité syndical, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Outre le Président, la composition de la CAO du syndicat ValDem est composée de 5 membres titulaires, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, et il convient de procéder de même pour l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Lors du comité du 9 février 2017 le comité a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la CAO.

Le président communique les listes déposées selon les modalités fixées et dans les délais impartis. Une seule liste a été déposée dans les délais, ainsi composée :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
GAUTHIER Jean-Claude	VAILLANT Jeannine
SOYER Laurence	GARNIER Annette
JANSSEN Nicolas	PIGOREAU Albert
GUILLOU-HERPIN Geneviève	TERQUIS Alain
BONNET Claude	BERNARD Thierry

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, à scrutin secret, sous le contrôle des assesseurs: Messieurs GARDRAT Benoit et RIOTTEAU Eric .

Le Président annonce les résultats :

GAUTHIER Jean-Claude	39 voix	VAILLANT Jeannine	39 voix
SOYER Laurence	39 voix	GARNIER Annette	39 voix
JANSSEN Nicolas	39 voix	PIGOREAU Albert	39 voix
GUILLOU-HERPIN Geneviève	39 voix	TERQUIS Alain	39 voix
BONNET Claude	39 voix	BERNARD Thierry	39 voix

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission d'appel d'offres, est donc constituée ainsi :

Membres Titulaires	Membres Suppléants	
GAUTHIER Jean-Claude	VAILLANT Jeannine	
SOYER Laurence	GARNIER Annette	
JANSSEN Nicolas	PIGOREAU Albert	
GUILLOU-HERPIN Geneviève	TERQUIS Alain	
BONNET Claude	BERNARD Thierry	

V - <u>Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commande pour la réfection</u> des aires des centres de transfert, désignation d'un membre titulaire et suppléant.

Suite à la création du groupement de commande entre le SICTOM de MONTOIRE, VALDEM et le SMITOM D'AMBOISE pour la réfection des aires des centres de transfert, une commission d'appel d'offres composée d'un représentant de chaque membre du groupement de commandes a été constituée. A cette fin, le syndicat VALDEM doit procéder à l'élection d'un représentant choisi parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, ainsi que d'un membre suppléant.

Le président vous propose de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, sous le contrôle des assesseurs: Messieurs GARDRAT Benoit et RIOTTEAU Eric.

Il enregistre les candidatures :

Titulaire: GAUTHIER Jean Claude / Suppléant: JANSSEN Nicolas

Le Président annonce les résultats :

GAUTHIER Jean Claude: 39 voix JANSSEN Nicolas: 39 voix.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents désigne en qualité de membres au sein de la CAO du groupement de commande pour la réfection des aires des centres de transfert :

Titulaire : GAUTHIER Jean Claude Suppléant : JANSSEN Nicolas

VI - <u>Commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commande pour l'étude</u> <u>portant sur un partenariat pour l'optimisation économique et une nouvelle gouvernance</u> dans le fonctionnement de l'usine Arcante

Suite à la création d'un groupement de commande avec les syndicats VALECO, SMITOM D'AMBOISE et VALDEM afin de réaliser une étude sur un partenariat pour l'optimisation économique et une nouvelle gouvernance dans le fonctionnement de l'usine Arcante une commission d'appel d'offres composée d'un représentant de chaque membre du groupement de commandes a été constitué. A cette fin, le syndicat VALDEM doit procéder à l'élection d'un représentant choisi parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, ainsi que d'un membre suppléant.

Le président vous propose de procéder à l'élection, sous le contrôle des assesseurs: Messieurs GARDRAT Benoit et RIOTTEAU Eric.

Il enregistre les candidatures :

Titulaire: BOULAY Thierry/Suppléant: GAUTHIER Jean Claude

Le Président annonce les résultats :

BOULAY Thierry: 39 voix

GAUTHIER Jean Claude: 39 voix

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents désigne en qualité de membres au sein de la CAO du groupement de commande pour le partenariat pour l'optimisation économique et une nouvelle gouvernance dans le fonctionnement de l'usine Arcante.

Titulaire: BOULAY Thierry

Suppléant : GAUTHIER Jean Claude

VII. Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017

Le budget sera adopté courant mars 2017, certaines opérations ou acquisitions devront démarrer avant le vote du budget.

Considérant qu'il est possible d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette , le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, hors reste à réaliser dans les limites suivantes :

Frais d'insertion : 5 000 (art 203.3)
Travaux bâtiments : 30 000 (art 213.182)
Acquisition conteneurs : 10 000 (art 218.81)

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

<u>VIII - Délibération fixant les dépenses de la collectivité pouvant être payées sans</u> ordonnancement ou sans ordonnancement préalable

Le Président fait part à l'assemblée de l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait, et de la demande formulée par le comptable public.

Il propose d'autoriser la trésorerie de Vendôme à payer :

- > sans ordonnancement : les excédents de versement
- > sans ordonnancement préalable les dépenses des organismes ci-dessous :
- les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance ;
- le remboursement d'emprunts ;
- le remboursement de lignes de trésorerie ;
- les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
- les abonnements et consommations d'eau/ d'électricité/ de gaz ;
- les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, d'internet
- les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
- les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers ;
- les prestations d'action sociales ;
- les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants, et apprentis ;
- les dépenses réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.
 - > avant service fait :
- les locations immobilières;
- les fournitures d'eau, de gaz, et d'électricité ;
- les abonnements à des revues et périodiques ;
- les achats d'ouvrages et de publications ;
- les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;
- les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;
- les contrats de maintenance de matériel ;
- les acquisitions de logiciels ;
- les prestations de voyage/déplacements ;
- les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit ;
- les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances ;

Laurence SOYER présente le rapport.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

IX. Débat d'Orientations Budgétaires

Intervention de Thierry BOULAY président

Comme je l'avais précisé lors de l'élection du 9 février dernier l'objectif de nos actions à venir réside à conserver un cap déjà bien affermi.

Avec un budget global de : 12 155 194 €uro

- 8 781 800 €uro en fonctionnement
- 3 373 394 €uro en investissement

nous bénéficions de toutes les conditions de réussite.

Notre budget de fonctionnement reprend pour bonne partie les éléments ciblés dans notre précédent budget.

Une attention particulière, avec une estimation prudente, est toutefois portée sur les recettes :

- celles résultant de la vente de matières pour lesquelles nous subissons actuellement les baisses très significatives sur la négociation des plastiques
- celles provenant des soutiens des éco-organismes (notamment impactées par les nouveaux agréments en discussion, les caractéristiques du barème F et les regroupements de différents éco-organismes).

En matière de dépenses, nous avons réactualisé nos charges de carburant dans la mesure où, si nous avons profité l'année passée de prix bas du gasoil, cela pourrait ne pas perdurer sur l'exercice 2017.

Nous pouvons aussi imaginer, si la baisse des tonnages à incinérer se confirmait, pouvoir réduire notre facture Arcante.

En matière d'investissement notre programme tient compte des dépenses de moyens opérationnels mais également de nos investissements structurels :

- Bâtiment recyclerie,
- Achat du terrain proche de notre Centre de transfert,
- Changement de notre pont bascule,
- Provision dans le cadre de la création du Centre Interdépartemental de Tri.

En considérant notre gestion rigoureuse, et toujours prospective, nous avons construit un budget cohérant de nature à confirmer nos engagements passés, nos projets à venir, et notre volonté farouche de conserver un service de qualité à un coût par habitant parmi les plus faibles de la région.

En 2017, nous maintiendrons le coût par habitant à 65.94 €, coût maintenu depuis 2015.

Sur la base des documents qui vous ont été fournis je vous propose de débattre ce soir.

Ce dossier a été examiné en commission finances le 20 février 2017.

Laurence SOYER présente le projet de budget et commente les inscriptions prévues en fonctionnement et investissement dans le cadre de notre futur budget.

FONCTIONNEMENT

nbre habitants : (1) 53 129

Recettes de fonctionnement par habitant

		Montant	Recettes par habitant (*)
Remboursement rémunération	Art.6419	70 000	1,32
Redevance déchetterie	Art.70388	10 000	0,19
Redevance hors syndicat	Art.70611	2 000	0,04
Redevance spéciale (2)		352 000	6,63
Revente matières		250 000	4,71
Dotations/participations	Art.74		
dont Communautés communes (3)		3 503 700	
dont Eco-Emballages		450 000	8,47
dont Eco-folio		50 000	0,94
Autres subventions	art 7478	25 000	0,47
Produits financiers	Art.768	100	
report excédent excercice antérieur	Art.002	4 069 000	76,59
TOTAL RECETTES		8 781 800	99,35

- (1) population DGF 2016
- (2) redevance spéciale payée par les commerçants, les administrations, les associations
- (3) Participation des communautés de communes
- (*) Recettes par habitant hors fiscalité

Dépenses de fonctionnement par habitant

•		Montant	Dépenses par habitant
Fournitures	Art.60	641 000	12,06
Services extérieurs	Art.61	574 000	10,80
Marchés transport, tri, incinération	Art.611	1 800 000	33,88
Marchés pour les déchetteries	Art.611	1 090 500	20,53
Autres services extérieurs	Art.62	397 750	7,49
Impôts et taxes	Art.63	5 050	0,10
Charges de personnel	Chap.12	2 000 000	37,64
Autres charges de gestion courante	Art.65	110 000	2,07
Intérêts des emprunts	Art.66	80 800	1,52
Charges exceptionnelles	Art.67	29 000	0,55
Amortissements	Art.042	550 000	10,35
Virement à la section d'investissement	Ligne 023	1 300 000	24,47
Dépenses imprévues	Art.022	203 700	3,83
TOTAL DEPENSES		8 781 800	165,29

Tableau récapitulatif du coût global du service par habitant :

	Coût du service
Coût du service (marchés prestataires)	54,41
Coût du service régie	66,16
Frais de fonctionnement (dont 24,47 € virement	44,72
section investissement)	
Total charges de fonctionnement	165,29

Tableau récapitulatif de la charge par habitant :

	Charge
Charges de fonctionnement	165,29
Recettes de fonctionnement (hors fiscalité)	99,35
Coût par habitant	65,94

Evolution du coût par habitant :

- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Coût du service	Evolution en € /	Evolution en %
Coût par habitant en 2017	65,94 €	- €	0,00%
Coût par habitant en 2016	65,94 €	- €	0,00%
Coût par habitant en 2015	65,94 €	- 7,90 €	-11,98%
Coût par habitant en 2014	73,84 €	- 0,06 €	-0,08%
Coût par habitant en 2013	73,90 €	- 4,55 €	-7,70%

INVESTISSEMENT

Report résultat 2016	Art. 001	376 197,00
FCTVA	Art. 10222	16 740,00
Subvention CRST	Art 13	150 000,00
Virement de la section fonctionnement	Ligne 021	1 300 000,00
Amortissements	Chap. 040	550 000,00
Recettes engagées en 2016 RAR		980 457,20
TOTAL RECETTES		3 373 394,20

Dépenses d'investissement

Emprunts	Art.16411	450 000,00
Dépôts et cautionnements	Art.165	5 000,00
Frais insertion	Art 2033	6 000,00
Immobilisations incorporelles	Chap 20	35 000,00
Acquisition terrains	Art 211	136 000,00
Construction bâtiment multifonctions	Art 212	330 000,00
Centre transfert et pole technique- Installations		
techniques	Art 2158	182 000,00
Matériel de transport	Art 2182	139 500,00
Matériel informatique	Art 2183	5 000,00
Autres immobilisations corporelles	Art 2188	338 900,00
Dechetteries - travaux et installations techniques	Art 218	76 000,00
Participation structure centre de tri	Art 261	350 000,00
Dépenses engagées en 2016 RAR		1 271 841,61
Dépenses imprévues	Ligne 020	48 152,59
TOTAL DEPENSES		3 373 394,20

Détail des RESTES A REALISER (RAR) 2016 -

DEPENSES	Fournisseur	Montant TTC
MISSION SPS BATIMENT	PORTAUD	2 310,00
CONTRÔLE TECHNIQUE BATIMENT	SOCOTEC	6 672,00
ETUDE BATIMENT	ACROPOLE	45 868,67
BATIMENT MULTIFONCTIONS	TBC	258 000,00
BATIMENT MULTIFONCTIONS	SRS	10 088,80
BATIMENT MULTIFONCTIONS	SAV GCL	12 602,11
BATIMENT MULTIFONCTIONS	SAV GCL	29 223,22
BATIMENT MULTIFONCTIONS	MENAGE	39 714,81
BATIMENT MULTIFONCTIONS	RIVL	31 645,48
BATIMENT MULTIFONCTIONS	CAILLE	29 007,60
BATIMENT MULTIFONCTIONS	LE TRIANGLE	306 000,00
BATIMENT MULTIFONCTIONS	EUROVIA/MINIER	454 761,60
TRAVAUX DECHETTERIE	MINIER	14 291,92
CAISSON D3E	AEB	13 357,80
GARDE CORPS DECHETTERIE	CT3M	18 297,60
total		1 271 841,61

RECETTES	Débiteur	Montant
Emprunt	CAISSE EPARGNE	800 000,00
DETR BATIMENT MULTIFONCTIONS	ETAT	160 748,00
DETR TRAVAUX DECHETTERIE	ETAT	19 709,20
total		980 457,20

Thierry BOULAY invite les membres à débattre du projet de budget 2017.

Thierry BOULAY précise que le coût du service est détaillé : coût des marchés des prestataires, coût du service en régie en collecte et déchetteries, et frais de fonctionnement afin de permettre à chacun de mieux identifier les postes par secteurs. Il précise que le coût par habitant est maintenu au niveau 2016, et que depuis 2015 ce coût est stable.

Il précise que des travaux de réfection du bitume des bas de quais du centre de transfert vont s'avérer nécessaires, ainsi que des interventions sur le pont-bascule. Il est également prévu l'éventualité du remplacement des fonds mouvants des bennes, ces fonds mouvants datent de la construction du centre de transfert et grâce au suivi et à l'entretien assuré par notre prestataire chargé du transport ces fonds n'ont pas été remplacés depuis leur installation.

Des crédits sont prévus pour l'entretien de notre parc de bennes : cette année nous programmons des travaux sur les turbos des camions neufs achetés en 2012.

Christian MONTARU s'interroge sur les statuts du syndicat : permettent-ils d'avoir des panneaux photovoltaïques.

Thierry BOULAY : rien dans nos statuts ne nous en empêche, de plus en ce qui concerne les opérations programmées il s'agit d'installations sur un bâtiment qui est propriété du syndicat.

Nous pourrions créer une SEM ou participer à une SAS pour des biens dont ne serions pas propriétaire.

Thierry BOULAY relate l'entretien avec ECOFOLIO, et la réglementation qui pousse les collectivités à séparer le papier des autres matériaux, ce qui entrainera des modifications dans notre organisation. On va devoir travailler sur ce dossier car le cap est fixé, actuellement ECOFOLIO dispose de fonds pour les collectivités prêtes à s'inscrire dans ce dispositif. Il nous

faut y réfléchir en tenant compte des options prises sur le terrain et du process envisagé sur le centre de tri.

X. Recyclerie – convention avec la « recyclerie » (annexe 2)

Dans le cadre du programme local de prévention le syndicat a engagé une étude de faisabilité sur la création d'une recyclerie sur le territoire du Syndicat Valdem.

Cette étude réalisée par le cabinet CAP3C a démontré la faisabilité de cet équipement sur notre territoire. L'un des acteurs de l'insertion sur notre territoire, la Régie de Quartiers, s'est positionné pour mettre en œuvre un chantier d'insertion.

Ce projet a été validé par la DIRECCTE, avec le concours d'opérateurs institutionnels qui se sont engagés à compléter le financement. Des partenaires privés sont également intéressés par cette opération.

Lors du comité du 4 octobre 2013 vous avez confirmé l'engagement du syndicat au titre de cette opération, et autorisé une participation financière dans le cadre du démarrage du projet à hauteur de 60 000 €, qui serait versée sur 3 ans.

Lors du comité du 20 décembre 2013 vous avez autorisé la signature de la convention entre la Régie de Quartiers et le syndicat VALDEM pour la mise en œuvre de l'activité recyclerie, et la rémunération du prestataire pour la prestation d'évitement des tonnages non traités, cette convention a été reconduite pour 2015. Il convient d'établir une convention fixant les missions et objectifs et les modalités de mise en œuvre et de suivi au titre de 2017, et la rémunération du bénéficiaire qui s'établit à 15 000 €. Cette convention est établie sur une durée de 12 mois à compter de la date de la signature.

Ce dispositif permet d'être opérationnel, et de respecter les engagements pris envers les services de l'Etat.

Il vous est donc proposé:

- de valider la signature d'une convention entre la Régie de Quartiers et le syndicat VALDEM pour fixer les modalités de traitement et de financement des tonnages «évités », pour 2017.

Thierry BOULAY présente les tonnages collectés par la recyclerie.

	Tonnage Déchetterie	tonnage débarras	apport sur site	ttl	ventes
2014	22,271	21,312	3,996	47,579	26 851,00 €
2015	17,089	33,974	22,9	73,963	51 086,00 €
2016	15,984	26,688	15,2	57,872	57 997,00 €

Geneviève GUILLOU HERPIN s'interroge sur la durée de la convention.

Thierry BOULAY : effectivement la question se posera : le syndicat continuera-t-il à aider la recyclerie de manière pécuniaire compte tenu de l'investissement conséquent qui sera mis à leur disposition.

Après délibération le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents adopte le présent rapport.

V- Informations sur l'activité du syndicat

Jean Claude GAUTHIER informe le comité de l'avancée des travaux de construction du bâtiment multifonctions, le terrassement est commencé et les réseaux sont en cours.

Brigitte HARANG précise que l'inauguration du composteur collectif installé à Saint Firmin des Près aura lieu le 11 mars 2017.

Le syndicat a été sollicité par la commune de Danzé pour l'installation d'un poulailler dans l'école.

Dans les projets 2017 un travail avec Dos D'Ane est prévu.

Egalement une réflexion est engagée sur un Répar Café (lieu où des bénévoles réparent des objets qui leur sont apportés).

Il est également prévu de renouveler et moderniser nos outils de communication (le projet sera examiné en commission).

Jean Claude GAUTHIER fait un point sur les prêts et aides financières pour les broyeurs.

	Nombre de prêts de broyeurs	Nombre d'aides financières
2016	44	5
2017	16 + 4 demandes	3

L'ordre du jour étant épuisé le président clôt la séance à 20 h 10.



Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2017 18

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Affiché le 0 6 0 3 1 7

(May/n=1

ID: 041-254102023-20170306-201718-DE

Oblet:

Désignation du secrétaire de séance

Catégorie :

Institution et vie politique

Date:

Lundi 27 février 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice : 63
- présents: 35
- votants:39

Résultat du vote :

- Contre: 0
- Abstentions: 0
- Pour: 39

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance: M HASLE Nicolas

Etalent présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

des Territoires Vendomo

M RIOTTEAU Eric M SOBALAK Marc

M REBOURS Jean-Pierre M HALLOUIN Jean-Yves

M PREVOST Garry

M BONNET Claude

M DUPRE Bruno Mme HUET Karine

Mme HUET Karine Mme HARANG Brigitte

M FICHEPAIN Robert M HALAJKO Alain M CHEVALIER Patrick M GARILLON Alain

M CHERRIER Julien

M CLAMENS Jean Paul

M COURTIN Mickaël

M BERNARD Thlerry

M SALMON Joël M MONTARU Christian

Mme VAILLANT Jeannine

M ROUSSEAU Jacky

M FOUCHER MAUPETIT Claire

M. BOULAY Thlerry

Mme GUILLOU HERPIN Geneviève

M GARDRAT Benoît

Mme SOYER Laurence

M HASLE Nicolas

Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle

M GAUTHIER Jean Claude

Mme PROVENDIER Catherine

M NORGUET Sylvie

M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche et Haut Vendômols

M CHIRÓN Patrick

M JANSSEN Nicolas M MARTELLIERE Frédéric

Ont donné pouvoir :

Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à M ROUSSEAU Jacky Mme Annette GARNIER ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M FOURMONT Thierry ayant donné pouvoir à Mme GUILLOU HERPIN Geneviève M SAMSON Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte Assistalent également : M MINIER Benoît

Etalent absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M PENNARUN Michel Mme GAST Nathalie M LALIGANT Philippe M CALLUT Jérôme

M OZAN Jean Yves

M DESSAY Eric

M BLUET Jacky

M COSME Thlerry

M ROUSSELET Benoît

M DUQUERROY Raphael

Mme FRANCOIS Annle Claude

M DIARD Frédéric

M LEROI Pascal

Mme HUBERT Anne Marie

Communauté du Perche Haut Vendômois

M DEFREMONT Marcel Mme BRIQUET Magalle Mme VASSAUX Régine M VRAIN Mathleu Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M BEAUDOUX Michel

M VINSOT Gérard

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D ORSO Joseph M BOUVIER Jacques

Destinataires:

1 ex - Dossler Séance

1 ex - Registre des délibérations

1 ex - Dossler :

1 ex - Dossler :

1 ex - Dossler :

Certifié exécutoire par délégation, La Directrice

NIcole JEANTHEAU

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport sulvant :

EXPOSE:

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du CGCT, les fonctions de secrétaires à l'Assemblée Municipale sont remplies par un ou plusieurs de ses membres.

Le Conseil Municipal peut adjoindre à ses secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Président de séance pour la vérification du quorum, la consultation des votes et le dépouillement des scrutins. Il contrôle également la rédaction du procès-verbal de la séance.

Ces règles sont transposables aux organes délibérants des EPCI.

PROPOSITION:

Il vous est proposé de désigner : M HASLE Nicolas en qualité de secrétaire(s) de séance.

DECISION:

A L'unanimité Monsieur HASLE Nicolas est élu en qualité de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme

MION DES DECHETS MENAGERS DU VENE

Délais et voles de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2017 19

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

Affiché le 060317

SECULAR DESCRIPTION OF THE SECULAR DESCRIPTION OF THE SECULAR DESCRIPTION OF THE SECULAR DESCRIPTION OF THE SECURE DESCRIP

ID: 041-254102023-20170306-201719-DE

Objet:

Adoption des procès-verbaux

Catégorie :

Institution et vie politique

Date:

Lundl 27 février 2017

Nombre de membres au moment du vote :

en exercice : 63

'présents: 35

votants: 39

Résultat du vote :

Contre : 0

Abstentions: 0

Pour: 39

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : M HASLE Nicolas

Etalent présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M SOBALAK Marc
M REBOURS Jean-Pierre
M HALLOUIN Jean-Yves
M PREVOST Garry
M BONNET Claude
M DUPRE Bruno
Mme HUET Karine
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert

M CHEVALIER Patrick
M GARILLON Alain
M CHERRIER Julien
M CLAMENS Jean Paul
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël
M MONTARU Christian
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M FOUCHER MAUPETIT Claire
M. BOULAY Thierry
Mme GUILLOU HERPIN Geneviève

M GARDRAT Benoît

Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme PROVENDIER Catherine
M NORGUET Sylvie
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick M JANSSEN Nicolas M MARTELLIERE Frédéric

Ont donné pouvoir :

M HALAJKO Alain

Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à M ROUSSEAU Jacky Mme Annette GARNIER ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M FOURMONT Thierry ayant donné pouvoir à Mme GUILLOU HERPIN Geneviève M SAMSON Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte Assistalent également : M MINIER Benoît

Etalent absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M PENNARUN Michel

Mme GAST Nathalie

M LALIGANT Philippe

M CALLUT Jérôme

M OZAN Jean Yves

M DESSAY Eric

M BLUET Jacky

M COSME Thierry

M ROUSSELET Benoît

M DUQUERROY Raphael

Mme FRANCOIS Annie Claude

M DIARD Frédéric

M LEROI Pascal

Communauté du Perche Haut Vendômois

M DEFREMONT Marcel
Mine BRIQUET Magalie
Mine VASSAUX Régine
M VRAIN Mathleu
Mine LEGRET Noëlle
M TERQUIS Alain
M BEAUDOUX Michel
M VINSOT Gérard

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D.ORSO Joseph M BOUVIER Jacques

Destinataires:

1 ex - Dossier Séance

1 ex - Registre des délibérations

Mme HUBERT Anne Marie

1 ex - Dossler :

1 ex - Dossler :

1 ex - Dossier :

Certifié exégutoire par délégation, la Directice

NICOLO JEANTHEAU

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

Affiché le 0 6 0 3 1 7

ID : 041-254102023-20170306-201719-DE

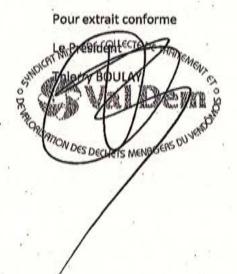
Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport sulvant :

EXPOSE:

Le Président rappelle que les procès-verbaux des Comités Syndicaux du 5 décembre 2016 et 9 février 2017 vous ont été adressés par voie dématérialisée le 15 février 2017. Il demande s'il y a des observations sur ces procès-verbaux.

DECISION:

Aucune observation n'est formulée, les procès-verbaux sont adoptés.



Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2017 20

Envoyè en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017 Affiché le 0 6 0 3 1 7

ID: 041-254102023-20170306-201720-DE

Objet:

Election des membres

des commissions

Catégorie:

Institution et vie politique

Date:

Lundi 27 février 2017

Nombre de membres au moment du vote :

en exercice: 63

présents: 35

votants: 39

Résultat du vote :

Contre: 0

Abstentions: 0

Pour: 39

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : M HASLE Nicolas

Etalent présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric M SOBALAK Marc M REBOURS Jean-Pierre M HALLOUIN Jean-Yves

M PREVOST Garry M BONNET Claude M DUPRE Bruno Mme HUET Karine Mme HARANG Brigitte

M FICHEPAIN Robert M HALAJKO Alain

M CHEVALIER Patrick

M GARILLON Alain M CHERRIER Julien

M CLAMENS Jean Paul

M COURTIN Mickaël M BERNARD Thierry

M SALMON Joël M MONTARU Christian

Mme VAILLANT Jeannine M ROUSSEAU Jacky

M FOUCHER MAUPETIT Claire

M. BOULAY Thlerry

Mme GUILLOU HERPIN Genevlève M GARDRAT Benoît

Mme SOYER Laurence M HASLE Nicolas

Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle M GAUTHIER Jean Claude

Mme PROVENDIER Catherine

M NORGUET Sylvie M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick M JANSSEN Nicolas M MARTELLIERE Frédéric

Ont donné pouvoir :

Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à M ROUSSEAU Jacky Mme Annette GARNIER ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M FOURMONT Thierry ayant donné pouvoir à Mme GUILLOU HERPIN Geneviève M SAMSON Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte

Assistaient également : M MINIER Benolt

Etalent absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M PENNARUN Michel Mme GAST Nathalle M LAUGANT Philippe M CALLUT Jérôme M OZAN Jean Yves M DESSAY Eric M BLUET Jacky M COSME Thlerry M ROUSSELET Benoît M DUQUERROY Raphael Mme FRANCOIS Annie Claude M DIARD Frédéric

Communauté du Perche Haut Vendômois

M DEFREMONT Marcel Mme BRIQUET Magalie Mme VASSAUX Régine M VRAIN Mathleu Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M BEAUDOUX Michel M VINSOT Gérard

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D ORSO Joseph M BOUVIER Jacques

Destinataires:

M LEROI Pascal Mme HUBERT Anne Marie

1 ex - Dossler Séance

1 ex – Registre des délibérations

1 ex - Dossier :

1 ex - Dossier :

1 ex - Dossler:

Certifié exécutolre

par délégation La Directri

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

Affiché le 060317



ID: 041-254102023-20170306-201720-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport sulvant :

Le Président propose de procéder à l'élection des membres des commissions.

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que le vote des membres des Commissions s'effectuera à main levée.

Le Président propose de procéder de la Commission « Communication / Coopération à l'international », et demande s'il y des candidaturés.

Sont candidats:
HARANG Brigitte
CHEVALLIER Patrick
DIARD Frédéric
FRANCOIS Annie Claude
RIOTTEAU Eric

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission « Communication /Coopération à l'international », est donc constituée ainsi :

HARANG Brigitte
CHEVALLIER Patrick
DIARD Frédéric
FRANCOIS Annie Claude
RIOTTEAU Eric

Brigitte HARANG Vice-Présidente en charge de la Communication /Coopération à l'international, sera responsable de cette commission.

Le Président propose de procéder de la Commission « Qualité service public/ Optimisation de la collecte et déchèteries », et demande s'il y des candidatures.

Sont candidats:

VAILLANT Jeannine
CAFFIN Marie France
CHAMPDAVOINE Véronique
DIARD Frédéric
HUBERT Anne Marie
SALMON Joël

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission «Qualité service public/ Optimisation de la collecte et déchèteries», est donc constituée ainsi :

VAILLANT Jeannine
CAFFIN Marie France
CHAMPDAVOINE Véronique
DIARD Frédéric
HUBERT Anne Marie
SALMON Joël

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

Affiché le . 060317



ID: 041-254102023-20170306-201720-DE

Jeannine VAILLANT Vice-Présidente en charge de la Qualité du service public/ Optimisation de la collecte et déchèteries sera responsable de cette commission.

Le Président propose de procéder de la Commission «Tri, traitement, nouvelles fillères », et demande s'Il y des candidatures.

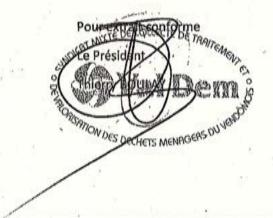
Sont candidats:

GAUTHIER Jean Claude CLAMENS Jean Paul DIARD Frédéric GARILLON Alain HALAJKO Alain HUBERT Anne Marie HUET Carine PIGOREAU Albert PROVENDIER Catherine

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission «Tri, traitement, nouvelles filières», est donc constituée ainsi :

GAUTHIER Jean Claude
CLAMENS Jean Paul
DIARD Frédéric
GARILLON Alain
HALAJKO Alain
HUBERT Anne Marie
HUET Carine
PIGOREAU Albert
PROVENDIER Catherine

Jean Claude GAUTHIER Vice-Président en charge du tri, traitement, nouvelles filières, sera responsable de cette commission.







Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2017 21

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

060317

ID: 041-254102023-20170306-201721-DE

Objet:

Election des membres

de la Commission d'appel d'offres

Catégorie:

Institution et vie politique

Date:

Lundi 27 février 2017

Nombre de membres au moment du vote :

en exercice: 63 présents: 35

votants: 39

Résultat du vote :

Contre: 0 Abstentions: 0

Pour: 39

Président de séance: Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : M HASLE Nicolas

Etalent présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric M SOBALAK Marc M REBOURS Jean-Pierre M HALLOUIN Jean-Yves M PREVOST Garry M BONNET Claude M DUPRE Bruno **Mme HUET Karine Mme HARANG Brigitte** M FICHEPAIN Robert

M CHEVALIER Patrick M GARILLON Alain M CHERRIER Julien M CLAMENS Jean Paul M COURTIN Mickaël M BERNARD Thierry M SALMON Joël M MONTARU Christian Mme VAILLANT Jeannine M ROUSSEAU Jacky M FOUCHER MAUPETIT Claire

M. BOULAY Thlerry Mme GUILLOU HERPIN Geneviève M GARDRAT Benoît

Mme SOYER Laurence M HASLE Nicolas Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle M GAUTHIER Jean Claude **Mme PROVENDIER Catherine** M NORGUET Sylvie M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick M JANSSEN Nicolas M MARTELLIERE Frédéric

Ont donné pouvoir :

M HALAJKO Alain

Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à M ROUSSEAU Jacky Mme Annette GARNIER ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M FOURMONT Thierry ayant donné pouvoir à Mme GUILLOU HERPIN Geneviève M SAMSON Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte

Assistaient également : M MINIER Benoit

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M PENNARUN Michel **Mme GAST Nathalie** M LALIGANT Philippe M CALLUT Jérôme M OZAN Jean Yves M DESSAY Eric M BLUET Jacky M COSME Thierry M ROUSSELET Benoît M DUQUERROY Raphael **Mme FRANCOIS Annie Claude** M DIARD Frédéric M LEROI Pascal

Mme HUBERT Anne Marie

Communauté du Perche Haut Vendômois

M DEFREMONT Marcel **Mme BRIQUET Magalie** Mme VASSAUX Régine M VRAIN Mathieu Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M BEAUDOUX Michel M'VINSOT Gérard

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D ORSO Joseph M BOUVIER Jacques

Destinataires:

1 ex - Dossier Séance .

1 ex – Registre des délibérations

1 ex - Dossier :

1 ex - Dossier :

1 ex - Dossier:

Certifié exécutoire

par délégation, La Directrice

Envoyé en préfecture le 06/03/2017 Reçu en préfecture le 06/03/2017

Affiché le 0 6 0 3 1 7 ID: 041-254102023-20170306-201721-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE:

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-21,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 22 et 23,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Comité syndical, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Outre le Président, la composition de la CAO du syndicat ValDem est composée de 5 membres titulaires, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret, et Il convient de procéder de même pour l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Lors du comité du 9 février 2017 le comité a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la CAO.

Le président communique les listes déposées selon les modalités fixées et dans les délais impartis. Une seule liste a été déposée dans les délais, ainsi composée.

Membres Titulaires	Membres Suppléants
GAUTHIER Jean-Claude	VAILLANT Jeannine
SOYER Laurence	GARNIER Annette
JANSSEN Nicolas	PIGOREAU Albert
GUILLOU-HERPIN Geneviève	TERQUIS Alain
BONNET Claude	BERNARD Thierry

PROPOSITION:

Le Président propose de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres , à l'élection à scrutin secret, sous le contrôle des assesseurs: Messieurs GARDRAT Benoit et RIOTEAU Eric .

Le Président annonce les résultats :

GAUTHIER Jean-Claude	39 volx	VAILLANT Jeannine	39 volx
SOYER Laurence	39 voix	GARNIER Annette	39 voix
JANSSEN Nicolas	39 voix	PIGOREAU Albert	39 voix
GUILLOU-HERPIN Geneviève	39 voix	TERQUIS Alain	39 volx
BONNET Claude	39 voix	BERNARD Thierry	39 voix

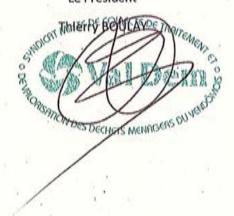
Envoyé en préfecture le 06/03/2017 ID: 041-254102023-20170306-201721-DE

DECISION:

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents décide que la commission d'appel d'offres, est donc constituée ainsi :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
GAUTHIER Jean-Claude	VAILLANT Jeannine
SOYER Laurence	GARNIER Annette
JANSSEN Nicolas	PIGOREAU Albert
GUILLOU-HERPIN Geneviève	TERQUIS Alain
BONNET Claude	BERNARD Thierry

Pour extrait conforme



<u>Délais et voles de recours :</u> La présente délibération sera transmise au représentant de l'État et notifiée. Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.





Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2017 22

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

060317 Affiché le

ID: 041-254102023-20170306-201722-DE

Objet:

CAO du groupement de commandes pour la réfection des aires des centres de transfert - désignation d'un membre titulaire et suppléant.

Catégorle :

Institution et vie politique

Date:

Lundi 27 février 2017

Nombre de membres au moment du vote :

- en exercice: 63
- présents: 35
- votants: 39

Résultat du vote :

- Contre: 0
- Abstentions: 0 Pour: 39

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : M HASLE Nicolas

Etalent présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric M SOBALAK Marc M REBOURS Jean-Plerre M HALLOUIN Jean-Ýves M PREVOST Garry M BONNET Claude M DUPRE Bruno **Mme HUET Karine Mme HARANG Brigitte** M FICHEPAIN Robert

M CHEVALIER Patrick M GARILLON Alain M CHERRIER Julien M CLAMENS Jean Paul M COURTIN Mickaël M BERNARD Thlerry M SALMON Joël M MONTARU Christian Mme VAILLANT Jeannine M ROUSSEAU Jacky M FOUCHER MAUPETIT Claire M. BOULAY Thlerry Mme GUILLOU HERPIN Geneviève

M GARDRAT Benoît

M HASLE Nicolas Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle M GAUTHIER Jean Claude Mme PROVENDIER Catherine M NORGUET Sylvie M PIGOREAU Albert Communauté du Perche et Haut Vendômols

M CHIRON Patrick

M JANSSEN Nicolas M MARTELLIERE Frédéric

Mme SOYER Laurence

Ont donné pouvoir :

M HALAJKO Alaln

Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à M ROUSSEAU Jacky Mme Annette GARNIER ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M FOURMONT Thierry ayant donné pouvoir à Mme GUILLOU HERPIN Geneviève

M SAMSON Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte

Etalent absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M PENNARUN Michel **Mme GAST Nathalle** M LAUGANT Philippe M CALLUT Jérôme M OZAN Jean Yves M DESSAY Eric M BLUET Jacky M COSME Thlerry M ROUSSELET Benoît M DUQUERROY Raphael **Mme FRANCOIS Annie Claude** M DIARD Frédéric M LEROI Pascal

Communauté du Perche Haut Vendômols

M DEFREMONT Marcel Mme BRIQUET Magalie Mme VASSAUX Régine M VRAIN Mathleu Mme LEGRET Noëlle M, TERQUIS Alain M BEAUDOUX Michel M VINSOT Gérard

Assistalent également : M MINIER Benolt

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D ORSO Joseph M BOUVIER Jacques

Destinataires:

- 1 ex Dossler Séance
- 1 ex Registre des délibérations

Mme HUBERT Anne Marie

- 1 ex Dossler:
- 1 ex Dossler:
- 1 ex Dossler:

Certifié exécatoire par délégation, La Directrice

Envoyé en préfecture le 06/03/2017 Reçu en préfecture le 06/03/2017

Affiché le 060317



ID: 041-254102023-20170306-201722-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport sulvant :

EXPOSE:

Suite à la création du groupement de commande entre le SICTOM de MONTOIRE, VALDEM et le SMITOM D'AMBOISE pour la réfection des aires des centres de transfert, une commission d'appel d'offres composée d'un représentant de chaque membre du groupement de commandes a été constituée. A cette fin, le syndicat VALDEM doit procéder à l'élection d'un représentant choisi parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, ainsi que d'un membre suppléant.

PROPOSITION:

Le président vous propose de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, sous le contrôle des assesseurs: Messieurs GARDRAT Benoît et RIOTEAU Eric.

Il enregistre les candidatures :

Titulaire : GAUTHIER Jean Claude Suppléant : JANSSEN Nicolas

Le Président annonce les résultats :

GAUTHIER Jean Claude: 39 volx JANSSEN Nicolas: 39 volx.

DECISION:

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents désigne en qualité de membres au sein de la CAO du groupement de commande pour la réfection des aires des centres de transfert. :

Titulaire : GAUTHIER Jean Claude Suppléant : JANSSEN Nicolas

Pour extrait conforme

SPECHETS MENNGERS DUVEN

Délais et voles de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommancié avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2017 23

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

060317 Affiché le

ID: 041-254102023-20170306-201723-DE

Objet:

CAO du groupement de commandes pour l'étude portant sur un partenariat pour l'optimisation économique et une nouvelle gouvernance dans fonctionnement de l'usine ARCANTE.

Catégorie :

Institution et vie politique

Date:

Lundi 27 février 2017

Nombre de membres au moment du vote :

en exercice: 63 présents: 35 votants: 39

Résultat du vote :

Contre: 0 Abstentions: 0 Pour: 39

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : M HASLE Nicolas

Etalent présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric M SOBALAK Marc M REBOURS Jean-Pierre M HALLOUIN Jean-Yves M PREVOST Garry M-BONNET Claude M DUPRE Bruno **Mme HUET Karine Mme HARANG Brigitte** M FICHEPAIN Robert M HALAJKO Alain

M CHEVALIER Patrick M GARILLON Alain M CHERRIER Julien M CLAMENS Jean Paul M COURTIN Mickaël M BERNARO Thlerry M SALMON Joël M MONTARU Christian M ROUSSEAU Jacky

Mme VAILLANT Jeannine M FOUCHER MAUPETIT Claire M. BOULAY Thlerry Mme GUILLOU HERPIN Geneviève M GARDRAT Benoît

Mme SOYER Laurence M HASLE Nicolas Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle M GAUTHIER Jean Claude **Mme PROVENDIER Catherine** M NORGUET Sylvie M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick M JANSSEN Nicolas M MARTELLIERE Frédéric

Ont donné pouvoir :

Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à M ROUSSEAU Jacky Mme Annette GARNIER ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M FOURMONT Thierry ayant donné pouvoir à Mme GUILLOU HERPIN Geneviève M SAMSON Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte

Assistalent également : M MINIER Benoit

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M PENNARUN Michel **Mme GAST Nathalie** M LALIGANT Philippe M CALLUT Jérôme M OZAN Jean Yves M DESSAY Eric M BLUET Jacky M COSME Thlerry M ROUSSELET Benoît M DUQUERROY Raphael Mme FRANCOIS Annie Claude M DIARD Frédéric M LEROI Pascal

Communauté du Perche Haut Vendômols

M DEFREMONT Marcel **Mme BRIQUET Magalie** Mme VASSAUX Régine M'VRAIN Mathleu Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M BEAUDOUX Michel M VINSOT Gérard

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D ORSO Joseph M BOUVIER Jacques

Destinataires:

1 ex - Dossier Séance

1 ex - Registre des délibérations

Mme HUBERT Anne Marie

1 ex - Dossier :

1 ex - Dossier:

1 ex - Dossier :

Certifié exécytoire par délégation, La Directric

Nicole JEANTHEAU

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

060317 Affiché le



ID: 041-254102023-20170306-201723-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE:

Suite à la création d'un groupement de commande avec les syndicats VALECO, SMITOM D'AMBOISE et VALDEM afin de réaliser une étude sur un partenariat pour l'optimisation économique et une nouvelle gouvernance dans le fonctionnement de l'usine Arcante une commission d'appel d'offres composée d'un représentant de chaque membre du groupement de commandes a été constitué. A cette fin, le syndicat VALDEM doit procéder à l'élection d'un représentant choisi parmi les membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative, ainsi que d'un membre suppléant.

PROPOSITION:

Le président vous propose de procéder à l'élection, sous le contrôle des assesseurs: Messieurs GARDRAT Benoit et RIOTEAU Eric.

Il enregistre les candidatures :

Titulaire: BOULAY Thierry

Suppléant : GAUTHIER Jean Claude

Le Président annonce les résultats :

BOULAY Thierry: 39 voix

GAUTHIER Jean Claude: 39 voix

DECISION:

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité de ses membres présents désigne en qualité de membres au sein de la CAO du groupement de commande pour le partenariat pour l'optimisation économique et une nouvelle gouvernance dans le fonctionnement de l'usine Arcante.

Titulaire: BOULAY Thierry

Suppléant : GAUTHIER Jean Claude

Pour extrait conforme

Délais et voies de recours :

La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.

Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2017 24

Envoyè en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

Affiché le 060317

PARTIES -

ID: 041-254102023-20170306-201724-DE

Objet :

Autorisation de dépenses d'investissements avant le vote du budget <u>Catégorie</u>: Finances

Date:

Lundi 27 février 2017

Nombre de membres au moment du vote :

en exercice : 63 ·
présents: 35
votants : 39

Résultat du vote :

Contre : 0Abstentions : 0

Pour: 39

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : M HASLE Nicolas

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M SOBALAK Marc
M REBOURS Jean-Pierre
M HALLOUIN Jean-Yves
M PREVOST Garry
M BONNET Claude
M DUPRE Bruno
Mme HUET Karine
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M HALAJKO Alain

M CHEVALIER Patrick
M GARILLON Alain
M CHERRIER Julien
M CLAMENS Jean Paul
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël
M MONTARU Christian
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky

M ROUSSEAU Jacky M FOUCHER MAUPETIT Claire M, BOULAY Thierry Mme GUILLOU HERPIN Geneviève M GARDRAT Benoît Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme PROVENDIER Catherine
M NORGUET Sylvie
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche et Haut Vendômols

M CHIRON Patrick M JANSSEN Nicolas M MARTELLIERE Frédéric

Ont donné pouvoir :

Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à M ROUSSEAU Jacky Mme Annette GARNIER ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M FOURMONT Thierry ayant donné pouvoir à Mme GUILLOU HERPIN Geneviève M SAMSON Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte Assistalent également : M MINIER Benoit

Etalent absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M PENNARUN Michel
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe
M CALLUT Jérôme
M OZAN Jean Yves
M DESSAY Éric
M BLUET Jacky
M COSME Thierry
M ROUSSELET Benoît
M DUQUERROY Raphael
Mme FRANCOIS Annie Claude
M DIARD Frédéric
M LEROI Pascal

Communauté du Perche Haut Vendômois

M DEFREMONT Marcel Mme BRIQUET Magalie Mme VASSAUX Régine M VRAIN Mathieu Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M BEAUDOUX Michel M VINSOT Gérard Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D ORSO Joseph M BOUVIER Jacques

Destinataires:

1 ex - Dossier Séance

1 ex - Registre des délibérations

Mme HUBERT Anne Marie

1 ex - Tresorerie

1 ex - Dossier :: compta

1 ex - Dossier :

Certifié exécutoire

par délégation, La Directrice

Nicole JEANTHEAU

Envoyè en préfecture le 06/03/2017
Reçu en préfecture le 06/03/2017
Affiché le 0 6 0 3 1 7
ID : 041-254102023-20170306-201724-DE

Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE:

Le budget sera adopté courant mars 2017; certaines opérations ou acquisitions devront démarrer avant le vote du budget.

Considérant qu'il est possible d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

PROPOSITION:

Le Président propose au Comité Syndical de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, hors reste à réaliser dans les limites suivantes :

Frais d'insertion :

5 000 (art 203.3)

Travaux bâtiments:

·30 000 (art 213.182)

Acquisition conteneurs:

10 000 (art 218.81)

DECISION:

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical autorise le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, hors reste à réaliser dans les limites suivantes :

Frais d'insertion :

5 000 (art 203.3)

Travaux bâtiments:

30 000 (art 213.182)

Acquisition conteneurs:

10 000 (art 218.81)

Pour extrait conforme

Le Brésidente Cre De Transportence



Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2017 25

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017 Affiché le 0 6 0 3 1 7 Affiché le

ID: 041-254102023-20170306-201725-DE

Objet:

Dépenses pouvant être payées sans ordonnancement ou

ordonnancement préalable

Catégorie : **Finances**

Date:

Lundi 27 février 2017

Nombre de membres au moment du vote :

en exercice: 63

présents: 35 votants: 39

Résultat du vote : Contre: 0

Abstentions: 0

Pour: 39

Président de séance: Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : M HASLE Nicolas

Etaient présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric M SOBALAK Marc M REBOURS Jean-Pierre M HALLOUIN Jean-Yves M PREVOST Garry M BONNET Claude M DUPRE Bruno **Mme HUET Karine Mme HARANG Brigitte** M FICHEPAIN Robert

M CHEVALIER Patrick M GARILLON Alain M CHERRIER Julien M CLAMENS Jean Paul M COURTIN Mickaël M BERNARD Thierry M SALMON Joël M MONTARU Christian Mme VAILLANT Jeannine M ROUSSEAU Jacky

M GARDRAT Benoît

M FOUCHER MAUPETIT Claire M. BOULAY Thierry Mme GUILLOU HERPIN Geneviève **Mme SOYER Laurence** M HASLE Nicolas Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle M GAUTHIER Jean Claude Mme PROVENDIER Catherine M NORGUET Sylvie M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche et Haut Vendômois

M CHIRON Patrick M JANSSEN Nicolas M MARTELLIERE Frédéric

Ont donné pouvoir :

M HALAJKO Alain

Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à M ROUSSEAU Jacky Mme Annette GARNIER ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M FOURMONT Thierry ayant donné pouvoir à Mme GUILLOU HERPIN Geneviève M SAMSON Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte

Assistaient également : M MINIER Benoit

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M PENNARUN Michel **Mme GAST Nathalie** M LALIGANT Philippe M CALLUT Jérôme M OZAN Jean Yves M DESSAY Eric M BLUET Jacky M COSME Thlerry M ROUSSELET Benoît M DUQUERROY Raphael Mme FRANCOIS Annie Claude M DIARD Frédéric M LEROI Pascal

Communauté du Perche Haut Vendômois

M DEFREMONT Marcel Mme BRIQUET Magalie Mme VASSAUX Régine M VRAIN Mathieu Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M BEAUDOUX Michel M VINSOT Gérard

Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D ORSO Joseph M BOUVIER Jacques

Destinataires:

1 ex - Dossier Séance

1 ex - Registre des délibérations

Mme HUBERT Anne Marie

1 ex - Tresorerie

1 ex - Dossier :: compta

1 ex - Dossler :

Certifié exécutpire

par délégation, La Directrice

Nicole JEANTHEAU



Thierry BOULAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

EXPOSE:

Le Président fait part à l'assemblée de l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait, et de la demande formulée par le comptable public.

PROPOSITION:

Il propose d'autoriser la trésorerie de Vendôme à payer :

- > sans ordonnancement : les excédents de versement
- > sans ordonnancement préalable les dépenses des organismes ci-dessous :
- les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avance ;
- le remboursement d'emprunts ;
- le remboursement de lignes de trésorerie ;
- les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
- les abonnements et consommations d'eau/ d'électricité/ de gaz;
- les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet
- les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
- les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers;
- les prestations d'action sociales ;
- les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants, et apprentis ;
- les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.
 - > avant service fait :
- les locations immobilières ;
- les fournitures d'eau, de gaz, et d'électricité;
- les abonnements à des revues et périodiques ;
- les achats d'ouvrages et de publications ;
- les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques;
- les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;
- les contrats de maintenance de matériel ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

060317



ID: 041-254102023-20170306-201725-DE

- les acquisitions de logiciels;
- les prestations de voyage/déplacements;
- les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévoit;
- les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances;

DECISION:

A L'unanimité de ses membres présents, le Comité Syndical d'autoriser la trésorerie de Vendôme à payer:

- sans ordonnancement : les excédents de versement
- sans ordonnancement préalable les dépenses des organismes ci-dessous :
- les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régle d'avance ;
- le remboursement d'emprunts ;
- le remboursement de lignes de trésorerie;
- les abonnements et consommations de carburant ainsi que les péages autoroutiers ;
- les abonnements et consommations d'eau/ d'électricité/ de gaz ;
- les abonnements et consommations de téléphone fixe, de téléphone mobile, de télévision et d'internet
- les abonnements et consommations de chauffage urbain ;
- les frais d'affranchissement postal et autres prestations de services relatives aux courriers;
- les prestations d'action sociales ;
- les prestations au bénéfice des enfants scolarisés, des étudiants, et apprentis ;
- les dépenses qui sont réglées par prélèvement bancaire en application de l'arrêté du 24 décembre 2012.
 - avant service fait :
- les locations immobilières ;
- les fournitures d'eau, de gaz, et d'électricité ;
- les abonnements à des revues et périodiques ;
- les achats d'ouvrages et de publications ;
- les fournitures d'accès à internet et abonnements téléphoniques ;
- les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;
- les contrats de maintenance de matériel;
- les acquisitions de logiciels ;
- les prestations de voyage/déplacements ;

Envoyé en préfecture le 06/03/2017 0 6 0 3 1 7 ID: 041-254102023-20170306-201725-DE

- les fournitures auprès de prestataires étrangers lorsque le contrat le prévolt ;
- les achats réalisés sur internet par l'intermédiaire d'une régie d'avances ;

Pour extrait conforme Le Président COULCTE DE TRAITEMENT CANCENTO DE LA PROPERTICA DE TRAITEMENTO DE LA PROPERTICA DE TRAITEMENTO DE LA PROPERTICA DEL PROPERTICA DEL PROPERTICA DEL PROPERTICA DE LA PROPERTICA DEL PROPERTI

<u>Délais et voies de recours :</u>
La présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat et notifiée.
Dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la présente délibération, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé réception : un recours gracieux ; un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans.



Syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets ménagers du Vendômois

ZAC du Haut des Clos - Allée Camille Vallaux 41100 VENDOME

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2017 26

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

Affiché le 060317

Permit 1

ID: 041-254102023-20170306-201726-DE

Objet:

Débat d'orientations budgétaires

Catégorie : Finances Date:

Lundi 27 février 2017

Nombre de membres au moment du vote :

en exercice : 63

présents: 35 votants : 39 Résultat du vote :

Contre : 0

Abstentions : 0

. Pour : 39

Président de séance : Thierry BOULAY

Secrétaire de séance : M HASLE Nicolas

Etalent présents :

Communauté d'agglomération des Territoires Vendômois

M RIOTTEAU Eric
M SOBALAK Marc
M REBOURS Jean-Pierre
M HALLOUIN Jean-Yves
M PREVOST Garry
M BONNET Claude
M DUPRE Bruno
Mme HUET Karine
Mme HARANG Brigitte
M FICHEPAIN Robert
M HALAJKO Alain

M CHEVALIER Patrick
M GARILLON Alain
M CHERRIER Julien
M CLAMENS Jean Paul
M COURTIN Mickaël
M BERNARD Thierry
M SALMON Joël
M MONTARU Christian
Mme VAILLANT Jeannine
M ROUSSEAU Jacky
M FOUCHER MAUPETIT Claire
M. BOULAY Thierry

M. BOULAY Thierry Mme GUILLOU HERPIN Geneviève M GARDRAT Benoît Mme SOYER Laurence
M HASLE Nicolas
Mme VERPLAETSE-RIMBAULT Isabelle
M GAUTHIER Jean Claude
Mme PROVENDIER Catherine
M NORGUET Sylvie
M PIGOREAU Albert

Communauté du Perche et Haut Vendômols

M CHIRON Patrick M JANSSEN Nicolas M MARTELLIERE Frédéric

Ont donné pouvoir :

Mme CHAMPDAVOINE Véronique ayant donné pouvoir à M ROUSSEAU Jacky Mme Annette GARNIER ayant donné pouvoir à M BOULAY Thierry M FOURMONT Thierry ayant donné pouvoir à Mme GUILLOU HERPIN Geneviève M SAMSON Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme HARANG Brigitte Assistalent également : M MINIER Benoît

Etalent absents excusés :

Communauté d'Agglomération Des Territoires Vendômois

M PENNARUN Michel
Mme GAST Nathalie
M LALIGANT Philippe
M CALLUT Jérôme
M OZAN Jean Yves
M DESSAY Eric
M BLUET Jacky
M COSME Thierry
M ROUSSELET Benoît
M DUQUERROY Raphael
Mme FRANCOIS Annie Claude
M DIARD Frédéric
M LEROI Pascal

Communauté du Perche Haut Vendômois

M DEFREMONT Marcel Mme BRIQUET Magalie Mme VASSAUX Régine M VRAIN Mathleu Mme LEGRET Noëlle M TERQUIS Alain M BEAUDOUX Michel M VINSOT Gérard Communauté de Communes Beauce Val de Loire

M D ORSO Joseph M BOUVIER Jacques

Destinataires:

1 ex - Dossier Séance

1 ex - Registre des délibérations

Mme HUBERT Anne Marie

1 ex - Dossler :: compta

des Token

1 ex - Dossier :

NICOLE JEANTHEAU

Certifié exécutoire par délégation, La Difectrice

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

Affiché le 0 6 0 3 1 7

(terral)

Ce dossier a été examiné en commission finances le 20 février 2017.

Laurence SOYER présente le projet de budget et commente les inscriptions prévues en fonctionnement et investissement dans le cadre de notre futur budget.

DOB#2017/ 17/***

FONCTIONNEMENT

nbre habitants : (1)

53 129

Recettes de fonctionnement par habitant

		Montant	Recettes par habitant (*)
Remboursement rémunération	Art.6419	70 000	1,32
Redevance déchetterle	Art.70388	10 000	0,19
Redevance hors syndicat	Art.70611	2 000	0,04
Redevance spéciale (2)		352 000	6,63
Revente matières		250 000	4,71
Dotations/participations '	Art.74		
dont Communautés communes (3)		3 503 700	
dont Eco-Emballages		450 000	8,47
dont Eco-folio		50 000	0,94
Autres subventions	art 7478	25 000	0,47
Produits financiers	Art.768	100	
report excédent exercice antérieur	Art.002	4 069 000	76,59
TOTAL RECETTES		8 781 800	99,35

- (1) population DGF 2016
- (2) redevance spéciale payée par les commerçants, les administrations, les associations
- (3) Participation des communautés de communes
- (*) Recettes par habitant hors fiscalité

Dépenses de fonctionnement par habitant

		Montant	Dépenses par habitant
Fournitures	Art.60	641 000	12,06
Services extérieurs .	Art.61	574 000	10,80
Marchés transport,tri, incinération	Art.611	1 800 000	33,88
Marchés pour les déchetteries	Art.611	1 090 500	. 20,53
Autres services extérieurs	Art.62	397 750	7,49
Impôts et taxes	Art.63	5 050	0,10
Charges de personnel	Chap.12	2 000 000	37,64
Autres charges de gestion courante	Art.65	110 000	2,07
Intérêts des emprunts	Art.66	80 800	1,52
Charges exceptionnelles	Art.67	29 000	0,55
Amortissements	Art.042	550 000	10,35
Virement à la section d'investissement	Ligne 023	1 300 000	24,47
Dépenses Imprévues	Art.022	203 700	3,83
TOTAL DEPENSES		8 781 800	165,29

Tableau récapitulatif du coût global du service par habitant :

	Coût du service
Coût du service (marchés prestataires)	54,41
Coût du service régle	66,16
Frais de fonctionnement (dont 24,47 € virement section investissement)	44,72
Total charges de fonctionnement	165,29

Tableau récapitulatif de la charge par habitant :

	Charge
Charges de fonctionnement .	165,29
Recettes de fonctionnement (hors fiscalité)	99,35
Coût par habitant	65,94

Evolution du coût par habitant :

	Coût du service	Evolution en €/	Evolution en %
Coût par habitant en 2017	65,94 €	- €	0,00%
Coût par habitant en 2016	65,94 €	- c	0,00%
Coût par habitant en 2015	65,94 €	- 7,90 €	-11,98%
Coût par habitant en 2014	73,84 €	- 0,06 €	-0,08%
Coût par habitant en 2013	73,90 €	- 4,55 €	-7,70%

INVESTISSEMENT

Art. 001	376 197,00
Art. 10222	16 740,00
Art 13	150 000,00
Ligne 021	1 300 000,00
Chap. 040	550 000,00
1	980 457,20
	3 373 394,20
	Art. 10222 Art 13 Ligne 021



Dépenses d'investissement

Emprunts	Art.16411	450 000,00
Dépôts et cautionnements	Art.165	5 000,00
Frais Insertion ,	Art 2033	6 000,00
Immobilisations incorporelles	Chap 20	35 000,00
Acquisition terrains	Art 211	136 000,00
Construction bâtiment multifonctions	Art 212	330 000,00
Centre transfert et pole technique- Installations techniques	Art 2158	182 000,00
Matériel de transport	Art 2182	139 500,00
Matériel Informatique	Art 2183	5 000,00
Autres immobilisations corporelles	Art 2188	338 900,00
Dechetteries - travaux et installations techniques	Art 218	76 000,00
Participation structure centre de tri	Art 261	350 000,00
Dépenses engagées en 2016 RAR	terior transfer of the	1 271 841,61
Dépenses imprévues	Ligne 020	48 152,59
TOTAL DEPENSES		3 373 394,20

Détail des RESTES A REALISER (RAR) 2016 - DEPENSES

objet	Fournisseur	Montant TTC
MISSION SPS BATIMENT	PORTAUD	2 310,00
CONTRÔLE TECHNIQUE BATIMENT	SOCOTEC	6 672,00
ETUDE BATIMENT	ACROPOLE	45 868,67
BATIMENT MULTIFONCTIONS	TBC	258 000,00
BATIMENT MULTIFONCTIONS	SRS	10 088,80
BATIMENT MULTIFONCTIONS	SAV GCL	12 602,11
BATIMENT MULTIFONCTIONS	SAV GCL	29 223,22
BATIMENT MULTIFONCTIONS	MENAGE	39 714,81
BATIMENT MULTIFONCTIONS	RIVL	31 645,48
BATIMENT MULTIFONCTIONS	CAILLE	29 007,60
BATIMENT MULTIFONCTIONS	LE TRIANGLE	306 000,00
BATIMENT MULTIFONCTIONS	EUROVIA/MINIER	454 761,60
TRAVAUX DECHETTERIE	MINIER	14 291,92
CAISSON D3E	AEB	13 357,80
GARDE CORPS DECHETTERIE	СТЗМ	18 297,60
total		1 271 841,61

objet	Débiteur	Montant
Emprunt .	CAISSE EPARGNE	800 000,00
DETR BATIMENT MULTIFONCTIONS	ETAT	160 748,00
DETR TRAVAUX DECHETTERIE	ETAT	19 709,20
total		980 457,20

Envoyé en préfecture le 06/03/2017 Reçu en préfecture le 06/03/2017

Affiché le 060317



ID: 041-254102023-20170306-201726-DE

Intervention de Thierry BOULAY - DOB 2017

Comme je l'avais précisé lors de l'élection du 9 février dernier l'objectif de nos actions à venir réside à conserver un cap déjà blen affermi.

Avec un budget global de : 12 155 194 €uro

8 781 800 €uro en fonctionnement

3 373 394 €uro en investissement

nous bénéficions de toutes les conditions de réussite.

Notre budget de fonctionnement reprend pour bonne partie les éléments ciblés dans notre précédent budget.

Une attention particulière, avec une estimation prudente, est toutefois portée sur les recettes :

- celles résultant de la vente de matières pour lesquelles nous subissons actuellement les baisses très significatives sur la négociation des plastiques
- celles provenant des soutiens des éco-organismes (notamment impactées par les nouveaux agréments en discussion, les caractéristiques du barème F et les regroupements de différents éco-organismes).

En matière de dépenses, nous avons réactualisé nos charges de carburant dans la mesure où, si nous avons profité l'année passée de prix bas du gasoil, cela pourrait ne pas perdurer sur l'exercice 2017.

Nous pouvons aussi imaginer, si la baisse des tonnages à incinérer se confirmait, pouvoir réduire notre facture Arcante.

En matière d'investissement notre programme tient compte des dépenses de moyens opérationnels mais également de nos investissements structurels :

Bâtiment recyclerie,

Achat du terrain proche de notre Centre de transfert,

Changement de notre pont bascule,

Provision dans le cadre de la création du Centre Interdépartemental de Tri.

En considérant notre gestion rigoureuse, et toujours prospective, nous avons construit un budget cohérant de nature à confirmer nos engagements passés, nos projets à venir, et notre volonté farouche de conserver un service de qualité à un coût par habitant parmi les plus faibles de la région.

En 2017, nous maintiendrons le coût par habitant à 65.94 €, coût maintenu depuis 2015.

Sur la base des documents qui vous ont été fournis je vous propose de débattre ce soir.

Envoyé en préfecture le 06/03/2017

Reçu en préfecture le 06/03/2017

Affiché le 060317

COMM.

ID: 041-254102023-20170306-201726-DE

Thierry BOULAY invite les membres à débattre du projet de budget 2017.

Thierry BOULAY précise que le coût du service est détaillé : coût des marchés des prestataires, coût du service en régie en collecte et déchetteries, et sont indiqués les frais de fonctionnement afin de permettre à chacun de mieux identifier les postes par secteurs, il précise que le coût par habitant est maintenu au niveau 2016, et que depuis 2015 ce cout est stable.

Il précise que des travaux de réfection du bitume des bas de quais du centre de transfert vont s'avérer nécessaires, ainsi que des interventions sur le pont bascule. Il est également prévu l'éventualité du remplacement des fonds mouvants des bennes, ces fonds mouvants datent de la construction du centre de transfert et grâce au suivi et à l'entretien assuré par notre prestataire chargé du transport ces fonds n'ont pas été remplacés depuis leur installation.

Des crédits sont prévus pour l'entretien de notre parc de bennes, nos DAF datent de 2012 et cette année nous programmons des travaux sur les turbos.

Christian MONTARU s'interroge sur les statuts du syndicat : permettent-ils d'avoir des panneaux photovoltaïques.

Thierry BOULAY: rien dans nos statuts ne nous en empêche, de plus en ce qui concerne les opérations programmées il s'agit d'Installations sur un bâtiment qui est propriété du syndicat.

Nous pourrions créer une SEM ou participer à une SAS pour des biens dont ne serions pas propriétaire.

Thierry BOULAY relate l'entretien avec ECOFOLIO, et la réglementation qui pousse les collectivités à séparer papier des autres matériaux, ce qui entraînera des modifications dans notre organisation. On va devoir travailler sur ce dossier car le cap est fixé, actuellement ECOFOLIO dispose de fonds pour les collectivités prêtes à s'inscrire dans ce dispositif. Il nous faut y réfléchir en tenant compte des options prises sur le terraîn et le process envisage sur le centre de tri.

Le Comité prend acte du débat d'orientation budgétaire

Pour extrait conforme

Therry Boulay

Range of the state of the sta

. A2.2
Périodicible des des des des d'amorfissement sements (6) (7) enfocie de rembour-sements d'amorfissement sement d'amorfissement anticipé partiel O/N
5 4
100 000

Total	9861389	8333868	SSC125/05038	83337621315	80397521304	85020606A	120	Env	oyé en pr ou en préf ché le	éfe	C'e	16 06/03 1-96/03/2	/2017 9¹⁷7	ų.	entra (
lotal général .	8813690-4800896	63338684192046	1352	X315	11304		641 Emprunts en euros (total)	64 Empounts auprès d'établissement de crédit (Total)	utiphaque ligne, indiquer le numéro de contrat)		0023	2017030	3-201	72	-DE
	×	N	N	×	×	×			(III) .	,	٠	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et			
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	.0,00	0,00	0,00	0,00	Montana .			EMENTS I PAR NATU		33	VALDE
									après . couverture éventuelle (11)	Catégorie		ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE ON PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et	IV - ANNEXES		VALDEM -41 - VALDEM
2 624 488,96	800,000,00	367 500,00	255 678,06	136 990,03	738 350,38	95,019 525	2624 486,96	2 624 486,96	00 au 01.01/2017			ETAT DE L	EXES		TDEM
10000000000000000000000000000000000000	. 20,	r r	15	9	go.	5,50			Durée résiduelle (en armées)	·	Emprunts		8		
	.00 F	3 00	25	QF.	9 F	Α .	製物製物		Type de Index (13) laux d'intérél à taux (12) . la date de vote du budget (14)	ew.	s et Dettes au 01/01/2017	66) (suite)	*	3	
		140		1					dex (13) la	Taux d'intérêt	E/101/19 FR)	٠		
	0.97398	3.05	36	238	278	3.771			Niveau du - laux d'intérél à la date de vote du budget (154)	_	017				
440,479,95	30,000,00	30.000,00	12 086,36	136 990,03	177 086,15	54 328,41	440 479,95	440 479,95	Capital	Annu		, ,			
60 058,19	5747,25	11 016,22	9 204,41	1 213,55	N	12 360,62	60 058,19	60 058,19	Charges d'intérêt (15)	Annuités de l'exercice			_		
0,00		Г					-		Derigna Table	8		A2.2	V		BP
1 763,51	Γ	Ş				(S)	177		2 2						2017

exprint est soumis à couverture, il commient de complèter le tableau « débail des opérations de couverture ».

goiré d'emprunt. Example A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la hypologie de la ciculaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offants aux callectivités benituriales).

de saux d'autriel : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dere un taux variable qui n'est pas seulament défini comme la simple addition d'un taux vauel de référence et d'une marge exprincée en point de pourcentage). sant des empruts assonis d'une ligne de trésorais, il faut faire ressoris le renbousiement du capital de la della prévue pour l'aversice correspondant au véritable endellement.

(5) Segistant des comprans assortis d'une ligne de triscoreire, il deut diere rescordir le remboursement du capiel de la delle prévue pour l'exercice correspondant au véhibble endetement.

(10) Si ferappuar det soumes à conventure, il comient de compièter le tableau « célail des opérations de couverture ».

(11) Calégorie de legample A- (il du la classification des emprants suivant la hypologie de la circulaire 10/05101/50171C du 25 juin 2010 sur les produits financies offerts aux calcidirelés territoristes).

(12) Tigne de teux d'initérie : F : fine ; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un teux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un teux usuel de référence et d'une marge exprincée en point de pourcontag.

(13) Maniforner le ou les index utilisés sur l'armée.

(14) Illustratories de couverture éventuelles. Segissant du niveau de teux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la dais de vote du contrat d'échangé éventuel et complabilisés à l'article 6688.

(15) Illustratories requis au titre du contrat d'échangé éventuel et complabilisés à l'article 6688.

(15) Indiquer les intérits requis au titre du contrat d'échangé et complabilisés au 1788.